



# HAMPSTEAD

www.hampstead.qc.ca

## AVIS PUBLIC DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2007-2008-2009

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Hampstead, que le rôle d'évaluation foncière 2007-2008-2009 sera, en 2008, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut prendre connaissance de ce rôle à mon bureau à l'Hôtel de Ville de Hampstead (5569, chemin Queen Mary, Hampstead, Québec, H3X 1W5) du lundi au vendredi inclusivement aux heures ordinaires de bureau.

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), avis est également donné, que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à une unité d'évaluation, peut déposer une demande de révision administrative prévue à la section I du chapitre X de cette Loi.

Toute demande de révision concernant ce rôle doit être déposée au cours de l'exercice financier au cours duquel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant. La demande doit être produite sur le formulaire prescrit et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs* adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. La demande doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.

La demande doit être déposée au bureau de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DEFVM) à l'un des endroits suivants ou être envoyée par courrier recommandé:

Division Centre  
255, boul. Crémazie Est, bureau 600  
Montréal H2M 1M2

Division Est  
7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1110  
Anjou H1M 3N7

Division Ouest  
1868, boulevard Des Sources, bureau 500  
Pointe-Claire H9R 5R2

Donné à Hampstead, ce 26 septembre 2007

M<sup>c</sup> Chantal Bergeron, avocate  
Greffière de la Ville

## PUBLIC NOTICE. SECOND FISCAL YEAR OF THE REAL ESTATE ASSESSMENT ROLL 2007-2008-2009

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Town Clerk of Hampstead, that the Real Estate Assessment Roll for the fiscal years 2007-2008-2009 is in effect for its second fiscal year, in 2008, and that any person may examine the roll in my office at Hampstead Town Hall, (5569 Queen Mary Road, Hampstead, Quebec, H3X 1W5) from Monday to Friday inclusive, during regular business hours.

In conformity with Article 74.1 of the *Act respecting municipal taxation* (R.S.Q., chapter F-2.1), notice is also given that any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the property assessment roll relating to a unit of assessment, may file an application for administrative review in accordance with division I of chapter X of the Act.

Any application for review in respect of the roll must be filed during the fiscal year during which an event occurs justifying a modification of the role in virtue of the law, or during the following year.

The request must be produced on the prescribed form and be accompanied by the sum of money determined by the *By-law Concerning Fees* adopted by the Council of the Urban Agglomeration of Montréal, otherwise the application is deemed not to have been filed. The application for review must state briefly the grounds invoked and the conclusions sought.

The application must be filed at the office of la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (DEFVM) at one of the following locations, or be sent by registered mail:

Given at Hampstead, this 26<sup>th</sup> of September, 2007

M<sup>c</sup> Chantal Bergeron, Attorney  
Town Clerk